

**ARRÊTÉ PORTANT DÉLÉGATION DE FONCTION À
MONSIEUR PHILIPPE VERGNAUD POUR LA
COMMISSION DÉPARTEMENTALE D'AMÉNAGEMENT
COMMERCIAL DU MERCREDI 28 SEPTEMBRE 2022**

DGS - Commerce/Agriculture/Haut
débit
Numéro : 2022-A-145

LE PRESIDENT DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE GRANDANGOULEME,

VU, le code général des collectivités territoriales,

VU, l'arrêté préfectoral du 2 septembre 2022 portant composition de la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 28 septembre 2022, chargée d'examiner le dossier de la SAS SODALIS2 (transfert et agrandissement du supermarché Intermarché de Ruelle sur Touvre),

CONSIDERANT qu'il y a lieu de désigner Monsieur Philippe VERGNAUD pour assurer en mes lieu et place la représentation de la communauté d'agglomération de GrandAngoulême à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 28 septembre 2022,

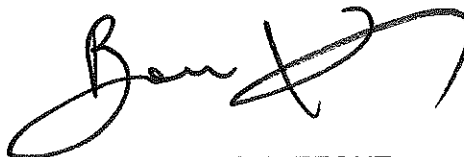
ARRETE

Article 1^{er} – Monsieur Philippe VERGNAUD, conseiller délégué membre du bureau de GrandAngoulême, est désigné pour représenter la communauté d'agglomération, en mes lieu et place, à la commission départementale d'aménagement commercial du mercredi 28 septembre 2022.

Article 2 – Le présent arrêté sera affiché et notifié à Monsieur Philippe VERGNAUD et à Monsieur le directeur général des services.

Angoulême, le 22 SEP. 2022

Le Président,



Xavier BONNEFONT

Certifié exécutoire
Reçu en préfecture,
Le 22 SEP. 2022
Publié ou notifié,
Le 22 SEP. 2022